



PRESTATIONS DE BRM SARL POUR LES CONTRATS DE MAINTENANCE POUR LES POMPES A CHALEUR

Le forfait d'entretien couvre :

- Une révision tous les 12 mois
- 3 premières heures de dépannages (uniquement sur les prestations ci-dessous)
- Révision de la pompe à chaleur : nettoyage minutieux et contrôle des éléments de la pompe à chaleur
- Contrôle de fonctionnement : Relevé de température, contrôle et optimisation de la machine
- Contrôle d'étanchéité du circuit frigorifique
- Réglage du détendeur
- Contrôle du glycol et de la qualité d'eau
- Serrage des connexions électriques et contrôle des tensions et intensité absorbée
- Nettoyage évaporateur, bac à condensat et filtres
- Forfait main d'œuvre et déplacement offert lors du remplacement de pièces d'usures.

Toutes les interventions nécessaires au dépannage, soit l'élimination des dérangements concernant les composants de la pompe à chaleur dans une limite maximum de 3 heures de travail, 24 heures sur 24, week-end et jours fériés inclus.

BRM Sàrl
Amiceli.